LES SITES CM-AM.FR - CM-AM.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Les sites sont des clones frauduleux du Crédit Mutuel. Il est proposé de placer des fonds dans un produit dénommé COMPTE ÉPARGNE ÉVOLUTIF PLUS. Il est usurpé le nom de cette banque. Ce n'est hélas pas la seule. Nous avons identifié plus de 140 banques européennes dont le nom a été usurpé. Vous trouverez la liste dans le lien ci-dessous :

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-livrets-depargne-la-nouvelle-page-de-synthese/

Les sites internet

Le site cm-am.com

Il a été créé le 10/02/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/cm-am.com

Le site cm-am.fr

Il a été créé le 25/04/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/cm-am.fr

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 09 77 29 25 02

Il s'inscrit dans une série intéressante :

cm-am.fr	09 77 29 25 02
fox-cfi.com	09 77 29 25 20
hola-bk.com	09 77 29 25 87
evolution-gbl.com	09 77 29 25 87

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Arnaud MONTJOLIN

Les produits

Il est proposé d'investir dans un livret à un taux impossible d'obtenir. Ce "produit" est un des plus utilisés par les arnaqueurs.

Il est utilisé le nom de domaine monespace-cmaim.com pour accéder à la partie privée

Les règlements

Les sites utilise :

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES06 0182 3418 2102 0170 5128

Il est utilisé par deux autres sites frauduleux :

oceanparticipation.online
exodustradecrypto.com

Les informations juridiques

Le crédit Mutuel a vivement réagi. Il a introduit des procédures pour récupérer les noms de domaine frauduleux qui ont abouti.

Nous publions les décisions qui ont imposé le retour de ces noms au Crédit Mutuel

https://www.wipo.int/amc/en/domains/decisions/pdf/2022/d2022-1763.pdf

AFNIC-Decision_FR-2022-02894_cm-am.fr.pdf

Il s'agit comme d'habitude dune usurpation d'identité.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.